N° 316 — 13e Année — LE NUMERO CINQ CENTIMES — (15 Brumaire, An 110) — Mercredi 6 Novembre 1901

REDACTION : ROUBAIX, 65, rue des Fabricants (près la place du Trichon) — TOURCOING, rue VERTE, 53

Siège administratif Rue Nationale, 51, à Lille

PRIX DES ABONNEMENTS ROUBAIX-TOURCOING Trois mois, 4 fr. 50. — Un an, 18 fr.
Nord et départements limitrophes Trois mois, 5 francs. — Un an, 20 francs

L'AVENIR DE ROUBAIX-TOURCOING

Journal Républicain Quotidien

PRIX DES ANNONCES :
ANNONCES . . . . . 0 fr. 25 la ligne
RÉCLAMES . . . . . 0 fr. 50 —
FAITS DIVERS . . . . . 0 fr. 75 —
LOCALES . . . . . 1 fr. 00 —

Les annonces seront reçues aux bureaux du journal, à Paris, à l'Agence Havas, 8 bis, rue de la Bourse, 10.

Téléphone

INTERPELLATION SUR LE CONFLIT FRANCO-TURC

Victoire du Gouvernement

Chronique de la Semaine

La presse cléricale du Nord refusait-elle de marcher à fond dans l'affaire du frère Florian ou bien craignait-on de sa part une ardeur et une virtuosité insuffisantes?

Il faut bien le croire puisqu'on s'est adressé à la presse parisienne et puisque nous avons vu le *Gaulois* entrer en danse.

La plus grosse part de la besogne restait à faire et la moins propre : calomnier le procureur de la République, couvrir de boue le juge d'instruction, le chef de la Sûreté et tous ceux qui par leurs fonctions furent appelés à intervenir dans ce scandale clérical; se venger d'eux pour le passé, les terroriser pour l'avenir.

De Paris on serait plus à l'aise pour mentir et travestir les faits que les Lillois connaissent trop bien, et puis l'on espérait sans doute qu'un articlé dans un journal de la capitale aurait plus de portée. Il pouvait être reproduit et commenté par la « bonne presse » départementale, et le mensonge, parti du centre, irait ainsi se répercutant de proche en proche, porter l'indignation dans les âmes pieuses et les prémunir contre l'effet de semblables révélations qui peuvent survenir partout.

Il faut prendre ses précautions contre la vérité. On ne peut pas savoir. La confession n'est quelquefois pas un vaccin suffisant.

Aussi, je vous jure que le *Gaulois* y est allé à pleines hottées. On ne sait de quel bout prendre son article pour ne pas s'attrapper par un mensonge. C'est au point que la *Dépêche* et la *Croix du Nord* n'ont pas osé le reproduire.

∴

D'abord il faut établir, pour leur donner toute l'importance qu'ils ont en réalité, que ces mensonges sont en quelque sorte officiels. C'est-à-dire que l'envoyé spécial du *Gaulois* a pris les renseignements publiés auprès des intéressés eux-mêmes.

Il nous en informe du reste et publie une interview du frère Florian en personne.

Les faits énoncés ont donc évidemment le caractère de déclarations personnelles et directes et c'est ainsi qu'il faut les considérer.

∴

Eh bien! pourquoi fait-on tenir à M. Tainturier, procureur de la République, un rôle qu'on sait n'être pas le sien.

On dit qu'il a interrogé M. Boulanger. Ce n'est pas vrai. On dit qu'il donna l'ordre à M. Jérôme, chef de la sûreté, de mener une information contre le frère Florian. Ce n'est pas vrai. On dit qu'il a interrogé lui-même l'inculpé au poste de la mairie, immédiatement après son arrestation. Ce n'est pas vrai.

Or, cette dernière affirmation, c'est le frère Florian lui-même qui la formule.

« Je l'ai vu, dit-il, mais après l'avoir attendu au poste jusqu'à dix heures du soir. Il m'a mis officiellement au courant de l'accusation portée contre moi... »

Pourquoi le frère Florian dit-il **ce qu'il sait mieux que personne, être un mensonge?**

Il le fait de sang-froid, de bonne humeur même, nous rapporte le rédacteur du *Gaulois*. Il a eu pourtant le loisir de la réflexion, il sait ce qu'il dit. C'est donc qu'il y ajoute, à ce mensonge, une importance particulière, sinon pourquoi l'aurait-il fait?

L'arrière-pensée est bien facile à découvrir. Elle transpere au long de ce plaidoyer.

Ce qu'on recherche, c'est jeter le discrédit et le suspicion sur l'enquête tout entière. M. Tainturier était déjà chef du parquet au moment de l'affaire Flamidien.

Alors, si on lui attribue mensongèrement un rôle actif et personnel dans celle du frère Florian; si on le met au premier plan; si on le montre agissant lui-même au lieu et place du juge d'instruction et prenant spontanément la direction de l'enquête, c'est parce qu'on a besoin de dire ensuite qu'il a cherché là une revanche désirée depuis longtemps et que sans cette passion haineuse, l'inculpé d'hier n'eût même pas été poursuivi.

Cela est bon pour les lecteurs parisiens du *Gaulois* qui ignorent tout de l'affaire. Mais, ici, à Lille, tout le monde sait bien que M. Tainturier n'a jamais joué ce rôle, qu'il s'est borné à remettre la lettre accusatrice au commissaire central et le soin de l'enquête au juge d'instruction. La *Dépêche* le sait et l'a dit, la *Croix du Nord* le sait, le frère Florian le sait mieux que tous encore, *puisqu'il n'a jamais vu* le procureur de la République.

Alors est-ce que le souçon qu'on tâche de jeter sur un magistrat loyal, ne se retourne pas contre ceux qui cherchent à défendre qui besoin d'accuser hautement et qui cherchent leur principale justification dans un mensonge?

Qu'ils prennent garde! On ne ment jamais sans motif et, dans le cas du frère Florian, le motif est trop facile à deviner.

∴

Mais la calomnie ne s'arrête pas là. M. Davaine, juge d'instruction, est trop honorable pour n'en avoir pas recueilli sa bonne part.

On nous le montre comme un « furieux maniaque », posant d'odieuses et sales questions aux témoins et leur faisant un véritable cours de débauche.

M. Davaine n'a jamais considéré son cabinet d'instruction comme un confessionnal.

Ici, comme ailleurs, nous pouvons juger de ce que vaut l'affirmation. Nos reporters ont questionné plusieurs des élèves appelés en témoignage, et ils ont été stupéfaits des termes avec lesquels ceux-ci leur ont répondu ainsi que des détails qu'ils leur ont donnés.

En voilà certes qui n'avaient pas besoin d'aller à « l'instruction » pour savoir !!!

Quant à la passion déployée par M. Davaine, nos gens savent bien qu'ils sont en contradiction avec les faits eux-mêmes.

N'est-ce pas M. Davaine qui a fait avouer à Coyez la paternité de la lettre accusatrice contre le frère Florian, qui l'a obligé à se reconnaître l'auteur du changtage contre M. Baunard et qui signa la mise en liberté provisoire de l'accusé qui se fait accusateur avec tant d'imprudence?

Que reste-t-il alors de ces allégations? Rien. Sinon la preuve irréfutable que nos gens ont patiemment échaffaudé leur défense sur des mensonges.

Tout ce que nous pouvons contrôler directement de leurs affirmations est faux; faux volontairement, faux par calcul.

Alors, quelle foi devons-nous ajouter au reste et n'avons-nous pas le droit de tout considérer comme suspect et de nous tenir en méfiance?

∴

Le Gaulois, c'est-à-dire ceux qui l'ont renseigné, et nous avons bien vu d'où venaient ces renseignements, feint à son tour de s'étonner qu'on ait ajouté créance à une lettre fausse.

C'est le grand argument, le dada favori. Mais pourquoi là aussi cache-t-on la vérité?

Florian n'a pas été arrêté sur la dénonciation de la lettre signée Boulanger; *mais sur des témoignages provoqués par cette lettre.*

La lettre arrive. Boulanger, interrogé par le chef de la sûreté, nie l'avoir écrite, *mais confirme les accusations qu'elle contient.*

Véritablement, n'y a-t-il pas dans ce seul fait une charge sérieuse?

Comment? voilà une lettre écrite en dehors de Boulanger. Il ignore totalement et son existence et ce qu'elle dit. Aucune entente préalable n'a pu s'établir entre lui et celui qui l'a faite. Avant de la connaître il ne sait pas du tout ce que le chef de la sûreté va lui demander. On le met brusquement en face de ce faux où un jeune criminel abuse odieusement de son nom pour n'encourir personnellement aucun risque.

Il semble bien n'est-ce pas qu'une légitime indignation autant que le désir d'en finir immédiatement avec une affaire ennuyeuse va plutôt l'entraîner à tout nier de cet écrit.

Eh bien! pas du tout!

Il proteste énergiquement contre le fait de l'avoir écrite, mais il reconnaît qu'elle dit la vérité. Ses souvenirs, qui datent cependant de deux ans, concordent avec les accusations portées là.

Le fait n'est-il pas frappant, et la coïncidence extraordinaire?

D'autres témoins furent entendus et *cinq d'entre eux s'accordaient dans leurs dépositions accusatrices!*

C'est après, mais après seulement, que Florian fut arrêté.

Dans ces conditions a-t-on le droit de répéter que le Parquet a eu fort d'ajouter foi à une lettre qu'il savait fausse.

∴

Oh! nous savons bien qu'on dit maintenant que ces témoignages furent obtenus par pression et par menaces puisque les témoins sont revenus sur leurs premières déclarations.

Mais outre qu'il est très imprudent de vouloir rechercher pourquoi ces dépositions se sont peu à peu transformées, nous ferons observer que la presse cléricale de Lille avait tenté à ce sujet une autre diversion, plus habile peut-être.

Elle cherchait à en infirmer l'importance en les mettant sur le compte des rancunes d'élèves contre leur professeur.

« Le frère Florian était très sévère, disait-on, il punissait impitoyablement et se montrait d'une rigueur irréductible. Ces enfants sont aujourd'hui bien satisfaits d'en tirer une vengeance cruelle. »

Pourquoi a-t-on changé d'arguments à mesure que les dépositions changeaient de caractère? C'est bien étrange.

∴

Mais nous disons qu'il est très imprudent aux calomniateurs du parquet de rechercher le motif de ces contradictions si formelles dans les dépositions, surtout quand le frère Florian au cours de sa conversation avec le rédacteur du *Gaulois* laisse échapper l'aveu suivant :

« Au lieu de me conduire chez le « central », on m'a mené au poste de la mairie, et comme je m'étonnais et réclamais avec insistance le « central » annoncé : « C'est le Procureur de la République lui-même que vous allez voir », me fut-il répondu. Je l'ai vu, en effet (nous avons montré tout à l'heure que ceci était un mensonge) mais après l'avoir attendu au poste jusqu'à dix heures du soir. Sa conversation me mit officiellement au courant de l'accusation relevée contre moi... *je dis officiellement, car je savais déjà quels imbéciles et terribles reproches on s'apprêtait à m'adresser, les parents des enfants entendus la veille et auxquels on s'était efforcé d'arracher de compromettants aveux étant venus immédiatement prévenir mon supérieur.* »

Ainsi il est démontré par le frère Florian lui-même *que les témoins l'accusaient* avant *cette visite au supérieur et qu'ils s'efforcèrent de l'innocenter*, après.

Il nous serait facile, on en conviendra de tirer de là bien des conclusions sans montrer plus de témérité que ceux qui accusent le parquet d'avoir extorqué par la peur des accusations aux témoins.

∴

Dans tous les cas, puisque le frère Florian était prévenu de tout avant même son arrestation, on ne peut s'empêcher de trouver étrange son mutisme et son refus de parler avant qu'un avocat ne lui ait été adjoint.

Il avait pu réfléchir cependant, rechercher et découvrir à quelles causes il fallait attribuer cette accusation. Il pouvait tout de suite éclaircir la situation, faire cesser l'équivoque et réduire l'affaire à ses véritables proportions.

Pourquoi ne l'a-t-il pas fait? Pourquoi l'explication du « furoncle » est-elle, venue si longtemps après, alors que tant de bruit, tant de scandale avait déjà, si fâcheusement pour lui et son établissement soient l'opinion publique?

De méchantes gens pourraient dire qu'il craignait de s'aventurer en des affirmations ou des dénégations imprudentes que des témoignages ou des circonstances alors inconnus de lui risquaient d'infirmer.

Il semblerait qu'il *attendait* son salut d'un autre côté et qu'il avait plus de confiance en ce qui pourrait se passer plus tard qu'en sa propre innocence et ses loyales explications.

∴

Mais que de choses ne pourrait-on pas dire encore en examinant avec un peu d'attention cette défense maladroite et en faisant, par exemple, quelques comparaisons avec ce que les journaux cléricaux de Lille ont conté au cours de l'affaire.

Ils l'ont bien senti d'ailleurs, car ils se sont gardés de reproduire l'article et de le prendre à leur compte.

Mais nous avons simplement voulu montrer que nous n'avions mis aucun acharnement contre le frère Florian, que nous n'étions mûs par aucune passion particulière et que si nous avions protesté contre certaines allégations, c'était surtout pour dégager notre bonne foi et non pour accabler un accusé.

On a voulu souvent nous faire prendre, sauf votre respect, des vessies pour des lanternes. Alors, nous avons remis les choses au point, voilà tout.

Nous avons appelé cette affaire un *scandale clérical* parce qu'elle faisait, en effet, « scandale » et *parce que tous les personnages du procès, accusé, accusateurs et témoins étaient des cléricaux.*

La *Dépêche*, la *Croix* et le *Gaulois* s'étonnent qu'on ait ajouté foi aux témoignages d'élèves des congréganistes.

Pourquoi? C'est donc qu'ils sont incapables de dire la vérité? C'est donc qu'il faut tenir pour suspectes toutes leurs affirmations?

Nous étions moins sévères pour ces produits de la « libre », mais enfin nous retenons l'aveu.

Il pourra nous servir à l'occasion.

Emile LAPORTE.

On dit...

Le Jubilé d'un savant.

Les noces d'or de M. Berthelot, qui est aujourd'hui doyen du Collège de France, et dont les premières découvertes remontent, on le sait, à 1850, vont être célébrées avec une exceptionnelle solennité.

M. Darboux, secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences et président du comité d'organisation, a adressé à tous les savants étrangers, Toutes les Universités étrangères ont tenu à s'associer à l'hommage rendu à l'illustre savant.

Cette belle fête aura lieu dans le grand amphithéâtre de la Sorbonne.

∴

Le merle blanc.

Les journaux de Saône-et-Loire racontent qu'un vignoron a découvert, il y a trois semaines, dans un buisson, un nid de merle contenant trois petits, deux noirs et un blanc; il a le bec jaune et les yeux rouges.

Les deux frères noirs, le méconnaissant, n'ont pas voulu le supporter dans leur cage et l'ont tellement battu un soir qu'il lui est brisé une patte. Depuis cette époque, il vit seul dans une cage.

Ce petit drame de famille n'est-il pas l'air de n'être passé dans une famille bourgeoise?

CHRONIQUE DE L'ENSEIGNEMENT

L'ENSEIGNEMENT
primaire supérieur

A propos d'une pétition. — Projets de réorganisation. — Enseignement secondaire démocratique de l'Avenir

Je suis bien convaincu que la pétition de quatre pages des professeurs de l'Enseignement Supérieur dont parlait une de nos dernières chroniques aura, je ne dis pas plus de retentissement, mais plus d'influence et de succès que les six gros volumes à deux colonnes de l'enquête récente de la Commission Parlementaire de l'Enseignement. J'en vois deux raisons décisives dont la première est toute entière contenue dans cette spirituelle boutade du poète allemand Henri Heine :

« Savez-vous, disait-il, pourquoi les Romains ont conquis le monde? C'est qu'ils en avaient le temps, n'ayant pas besoin d'apprendre le latin! »

L'Enseignement Primaire Supérieur est appelé à la conquête du monde parce qu'il gagne un temps précieux sur n'obligeant pas nos enfants à apprendre le grec et le latin.

La seconde, c'est que toutes ses œuvres sont des œuvres vives. Il s'interdit de faire de la gymnastique pour la gymnastique, de l'école pour l'école, de l'exercice pour la simple manœuvre. L'*hypothèse* est toujours pour lui que les choses enseignées doivent être des choses utilisables et qu'il n'est pas besoin de se donner pour programme le culture pour la culture, alors qu'il y a tant de choses à enseigner qui ont ce double caractère de cultiver l'esprit et de préparer l'homme dans l'enfant la vie même, individuelle et sociale. Il ne porte pas le poids mort du passé : c'est un enseignement foncièrement moderne; disons mieux, c'est l'enseignement moderne qu'on a essayé de greffer savamment sur l'antique tronc du lycée classique et qui s'est développé spontanément en dehors du lycée.

Aussi résumerais-je aisément en deux mots toutes les revendications des auteurs de la pétition. Ces deux mots, les voici : l'Enseignement Primaire Supérieur va devenir un *Enseignement Secondaire*; l'école primaire supérieure sera de son vrai nom un *collège*; écrivez si vous voulez, un collège français, un collège scientifique, un collège municipal ou communal.

Je n'insiste aujourd'hui que sur les mots, mais soyez bien convaincus que ces mots représentent des choses très réelles, toute une organisation qui se développera comme se développent les êtres vivants, spontanément, du dedans au dehors, par le seul ressor d'une vie encore latente et d'une raison interne qui se fera de plus en plus visible et deviendra finalement irrésistible. *La démocratie cherche encore un enseignement secondaire qui lui soit adapté et adéquat; elle l'aura.*

Il serait curieux d'observer sous les mots que depuis soixante-dix ans on essaye, on propose, on biffe, on impose, l'idée qui se cherche comme à tâtons, se fait jour, s'élargit, puis reparaît indécise, en attendant qu'elle brille de tout son éclat.

L'Enseignement Primaire Supérieur a eu assurément d'illustres parrains, les Cousin, les Guizot, mais ni l'un ni l'autre n'était bien satisfait du nom qui lui fut donné. Cousin disait : « J'insistai vivement pour que cette *instruction intermédiaire* fût établie dans la loi sous le nom même qui lui appartient, qui l'exprime à tous les esprits, et pour ne pas plaire à la vanité des familles, en substituant à nos collèges des établissements d'un ordre distingué, et qu'il serait impossible de confondre avec les écoles élémentaires. Mais tout le monde ne fut pas de cet avis, et je dois remercier publiquement M. Guizot d'avoir eu le courage de déposer au moins dans la loi *un germe* que le temps et des soins habiles peuvent développer ». L'appellation qui convenait plus ou moins à ce germe ne convient plus du tout à l'individualité adulte et vigoureuse que le temps et des soins habiles ont développée.

Que d'essais pour lui en substituer une meilleure! Tantôt on a songé à la clientèle des nouvelles écoles et on propose les noms ridicules d'*écoles bourgeoises*, d'*écoles moyennes* : tantôt on a considéré les tendances de l'enseignement qu'on y donne et on les appelle *écoles industrielles, écoles commerciales, écoles professionnelles*; tantôt enfin on s'est préoccupé de la place qu'elles doivent prendre dans l'éducation nationale, et de là d'autres vocables : *écoles intermédiaires, écoles primaires supérieures*, intermédiaires, elles ne le sont nullement puisqu'elles ne préparent pas au collège ou au lycée, mais se suffisent à elles-mêmes et ne sont pas du tout des classes de passage. Quant aux mots *primaires et supérieur*, ils furent d'être accouplés à l'origine, on essaya d'éluder l'absurdité par des artifices typographiques, et l'on vit des affiches annonçant l'ouverture des cours à l'ECOLE *primaire* SUPÉRIEURE, le mot primaire à peine visible et comme escamoté, tandis que les deux autres en grosses majuscules fixaient les regards! Il y eut même pour compléter ces puérilités dans une séance du Corps législatif un joli calembourg parlementaire.

On avait voté sur l'*enseignement spécial et professionnel* et le rapporteur s'était cru autorisé à écrire *des enseignements spéciaux et professionnels*, ce qui souleva l'indignation d'un député qui s'écria : voilà un pluriel qui est pour le moins singulier!

Abrégeons en présentant le tableau des variations du langage qui ne représente que trop fidèlement les incertitudes de la pensée :

1831. Guizot.....	Ecoles supérieures municipales.
1844. Villemain ..	Ecoles supérieures universitaires
1847. De Salvandy	Enseignement spécial.
1848. Carnot.....	Collèges industriels.
1850. Du Parisan ..	Enseignement professionnel.
1851. Fortoul.....	Collèges scientifiques.
1862. Rouland.....	Collèges français.

Qui proposerait de choisir définitivement la dénomination de *collèges* serait donc si peu révolutionnaire, qu'trois fois déjà les moins révolutionnaires des ministres ont songé sincèrement à cette désignation, la seule logique. Et ce n'est peut-être que parce qu'il existait du temps du ministère Guizot des *collèges royaux* (devenus nos lycées) et des collèges communaux qu'on a, pour éviter des confusions, choisi l'une des plus défectueuses dénominations. On croyait alors, quelques-uns croient encore aujourd'hui, que les études secondaires sont essentiellement caractérisées par le grec et le latin. Ce préjugé tenace, mais il a la vie dure.

Qu'on ne s'y trompe pas : si nous proposons de rattacher les écoles primaires supérieures à l'enseignement secondaire, ce n'est pas un simple changement d'étiquette, c'est une évolution essentielle dont la première conséquence (nous le prouverons), serait immédiatement celle-ci : toutes les améliorations réclamées par la pétition des professeurs de l'Enseignement Primaire Supérieur seraient du même coup reconnues urgentes et en voie prochaine de réalisation. Voilà pourquoi je proposais tout à l'heure de la réduire à un seul article : une école primaire supérieure et un collège municipal.

(*A Suivre*) Un universitaire.

LA MARINE MARCHANDE

Intervention de la Chambre de Commerce de Valenciennes

La Chambre de Commerce de Valenciennes s'étant occupée dans sa séance d'hier de la question de la Marine marchande, que nous avons traitée dans notre dernier numéro, a pris la délibération suivante qu'elle a fait parvenir à tous les députés du Nord :

La Chambre de commerce de l'arrondissement de Valenciennes.

Tout en partageant toutes les préoccupations qui font chercher à relever notre flotte commerciale.

Forme hautement le vœu de voir la Chambre des députés amender le projet de loi présenté par le Gouvernement sur la marine marchande et discuté en ce moment même.

Rappelant ses délibérations du 3 juillet 1897 et du 4 avril 1901.

La Chambre de Valenciennes sequiesce aux propositions du Gouvernement concernant l'échelle des primes qu'il convient d'accorder dorénavant aux vapeurs et aux voiliers d'origine française.

Mais elle protestera avec énergie contre l'allocation éventuelle d'une *compensation d'armement* aux navires de construction étrangère.

Les armateurs, qui réclament cette mesure, sont pourtant suffisamment protégés déjà par la possibilité qu'ils ont, quand ils achètent des navires à l'étranger, de les introduire en France en payant qu'une infime partie des droits de douane auxquels seraient isolément assujettis les matériaux et objets entrés dans la construction et l'équipement de ces navires. Augmenter encore un tel privilège par l'attribution des primes journalières aux bâtiments ainsi importés, ce serait sacrifier tout à fait les intérêts des chantiers maritimes français et porter un attentat fatalité aux industries métallurgiques comme, par repercussion, aux exploitations houillères du Nord. La production des dites industries, déjà languissante à cette heure, serait fort amoindrie encore, et ainsi verrait-on bientôt réduite au chômage et à la misère une grande partie de la population ouvrière de ce laborieux département.

La Conseil général du Nord ne pense pas différemment, et dans sa session d'août dernier, il a nettement condamné l'établissement d'une « compensation d'armement » qui serait créée au profit des acquéreurs des bâtiments étrangers.

La Chambre de commerce de Valenciennes adresse en instant appel à Messieurs les députés du département, pour qu'ils appliquent leurs efforts à préserver nombre d'industries de leur région d'une crise intensive, en faisant rejeter par la loi toute compensation d'armement en autres primes aux navires de construction étrangère.

Pour la Chambre de Commerce,
La Président,
E. WEIL-MALLEZ.

JURISPRUDENCE

Droit maritime — Avaries — Faute du capitaine — Les dépenses qui sont la conséquence d'une faute du capitaine, et notamment les frais de renflouement et de réparations nécessité par un échouement dû à une fausse manœuvre du cet dernier, doivent être classées en avaries communes, lorsque, par la charte-partie, l'armateur s'est affranchi, vis à vis des chargeurs, de la responsabilité de ces sortes de fautes. (*Cour de Cassation, 23 octobre 1901*).

Feuilles Volantes

MARTYRS

Jérémiades déplacées et furoncles mal placés. — A qui la faute? — Les vraies victimes de la prison préventive

Allons, encore un nom à ajouter, (malheureusement connu), à la liste déjà si longue du martyrologe congréganiste, le nom du pauvre frère Florian.

Depuis sa mise en liberté, toute la presse cléricale et laïque cléricales s'extériorisent en jérémiades, crient à la persécution, reprochent aux republicains leur férocité à l'égard de ce malheureux sans défense, incapable de faire du mal à une mouche, dont comme l'agneau qui n'est pas encore né, auquel enfin on n'avait à reprocher que d'avoir le sang trop échauffé.

Si les cléricaux avaient assez de bonne foi pour ne point dénaturer les faits, nous ne pourrions que sourire de leurs lamentations de commande. Ne s'y laissent prendre, en somme, qui amis déjà convertis.

Toutefois on semble nous faire un grief de n'avoir point protesté contre la détention préventive du frère Florian, c'est-à-dire de ne tonner. Nous qui, habituellement, nous élevons contre toute injustice, nous aurions fait « le mort » parce qu'il s'agissait cette fois d'une congréganiste. Eh bien! non, bonnes gens, vous vous trompez, ou plutôt vous trompez les autres.

Nous réprouvons de toutes nos forces l'incarcération préventive, surtout, bien entendu, si c'est un innocent qui en fait l'objet; nous réclamons la suppression de cet abus pour tous, aussi bien laïques que congréganistes, nous savions à d'autres pays leur législation sur ce chapitre, mais, en somme, nos désirs ne sont point encore des réalités, et le monde de justice reste à la mode chez nous. Il faut donc nous incliner devant la loi si cruelle soit-elle et notre devoir est de ne point tolérer que cette loi fasse d'exceptions, car c'est la condition même de la justice.

On a arrêté et incarcéré le frère Florian en vertu de cette loi et en bonne justice, non pas, comme le prétendent les bons apôtres cléricaux, sur la foi de racontars et de lettres anonymes, mais sur la foi de dénégations et de témoignages dûment établis et concordants. Dans ce cas la justice n'avait cure de la soutane du personnage incriminé. Son devoir était de le faire incarcérer jusqu'à plus ample informé, et je ne pense pas qu'elle ait plus de ménagements à prendre, plus d'égards à témoigner vis-à-vis d'un cocléristique auquel personne de sensé ne peut reconnaître le don d'ubiquité, que vis-à-vis d'un citoyen habillé comme tout le monde.

Il n'y avait donc en cela rien de conforme à la loi, donc à la justice telle qu'on l'entend.

C'est là le point essentiel, il est nettement établi par supposé.

Reste l'abus légal contre lequel nous n'avons pas songé à protester. Or, pour protester efficacement contre un abus, il faut que la victime a produire soit des plus intéressantes, et cela par suite de préjudices qu'elle supporte, des souffrances morales et matérielles qu'elle endure. C'est à ce seul prix qu'on peut éveiller la pitié et soulever l'indignation publique en sa faveur.

Ici n'était point le cas. Le frère, tout innocent qu'on le déclare aujourd'hui, ne subissait du fait de son incarcération qu'un préjudice moral relativement insignifiant, puisqu'il n'en résultait aucun préjudice matériel, aucune souffrance sentimentale. Et je m'explique.

INUTILES ET INSENSIBLES

Voyons, voilà un homme qui vit hors les lois naturelles, qui n'assume aucune charge sociale à proprement parler, qui n'a point d'autre préoccupation d'intérêt ni de famille, un être parasite pourrait-on dire. Vous l'arrachez brusquement du milieu où il végète pour l'enfermer entre quatre murs, dans un compiet isolement.

Et après? Où sont la femme et les enfants éplorés dans leur abandon, où sont les affaires compromises, laissées en suspens? Où sont les larmes de prisonnier à la pensée des siens, et ses révoltes immoissantes contre les cruautés de la justice qui l'en tient éloigné? Bien de tout cela avec le frère. Il n'y a qu'un être humain, de nom seulement, puisqu'il a renoncé volontairement à tout ce qui fait vivre et souffrir les hommes, puisqu'il s'est lui-même depuis longtemps condamné à la retraite, à l'isolement, à la réclusion, puisqu'il s'est soustrait à ses devoirs sociaux, qu'il n'a plus de plus grand d'être sur la terre qu'en vertu de ses chimériques et stériles désirs de gagner le ciel.

Alors! ce cœur cette coquille vide, cet improductif et cet insensible, est-ce cette victime exceptionnellement ingrate que nous pouvons offrir en exemple pour faire ressortir la cruauté de toi abus et la nécessité d'y mettre un terme?

En somme voilà pourquoi la détention du frère Florian, comme cela se sera pas, ne saurait nous émouvoir à bon escient, ni provoquer de notre part une protestation vraiment sérieuse, et, pour ce, nous ne trouverait qu'un bien faible écho, sauf bien entendu chez les cléricaux.

LES VRAIES VICTIMES

Mais que ceux-ci finissent de se tâmeter. Nombre de citoyens, laïques ceux-là, partisans républicains — ce qui ne gâte rien, — et souvent innocents, — tout arrive — sont détenus préventivement, tout comme de simples congréganistes.

Et ces citoyens-là, qui endurent souvent les pires supplices dans la longue solitude de leur cellule, sont fournisseurs des vraies victimes. Et ce sera grâce à eux, grâce aux souffrances qu'ils auront subies et que nous rendons dénoncées à la pitié et à l'indignation générales, que bientôt peut-être on modifiera la loi.

Et de cette heureuse suppression de la prison préventive nous laisserons profiter tous les congréganistes. Bien que n'y ayant pas contribué à la tâche, ils en partageront quand même le bénéfice.

Et cela ne gênera aux cléricaux comme tous